

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES
ARRONDISSEMENT DE LA BAIE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le **24 mars 2026 à 12h à la salle polyvalente de la bibliothèque, 1911, 6^e Avenue, La Baie, le conseil d'arrondissement de La Baie**, le conseil d'arrondissement de La Baie statuera sur les demandes de dérogations suivantes :

382 à 384, 6^e Rue, La Baie – DM-6027 (id-18869) demande une dérogation mineure visant à autoriser une aire de stationnement de 44 cases au lieu de 62 cases, autoriser l'absence, en partie, de bande gazonnée en cour avant et l'absence d'un (1) arbre aux 7 mètres linéaires en cour avant, sur un immeuble situé au 382 à 384, 6^e Rue, La Baie.

Lot 6 320 486 du cadastre du Québec, voisin du 880, rue Bagot, La Baie – DM-6051 (id-18924) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment d'habitation multifamiliale de catégorie C (H06) avec une marge latérale droite de 2,4 mètres au lieu de 3,5 mètres, l'absence d'une bande gazonnée le long de la limite de propriété gauche et la présence de deux (2) arbres en cour avant au lieu de trois (3), sur un immeuble situé sur le lot 6 320 486 du cadastre du Québec, voisin du 880, rue Bagot, La Baie.

810, rue Mars, La Baie – DM-6060 (id-18986) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'une terrasse en cour arrière située à une distance minimale de 0 mètre de la ligne de terrain au lieu de 1,5 mètre et à autoriser une profondeur de terrain minimale de 29,9 mètres au lieu de 60 mètres, sur un immeuble situé au 810, rue Mars, La Baie.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Pour toute information supplémentaire concernant cette demande de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 26 février 2026.

L'assistant-greffier de la Ville,

BASTIEN GAUDET